



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

écophyto
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

STRATEGIE ECOPHYTO 2030

Actualités

Publication de la stratégie Écophyto 2030

La stratégie Écophyto 2030 a été publiée le 6 mai 2024 : <https://agriculture.gouv.fr/strategie-ecophyto-2030>

La stratégie Écophyto 2030 **traduit la triple ambition de la France** en matière agricole :

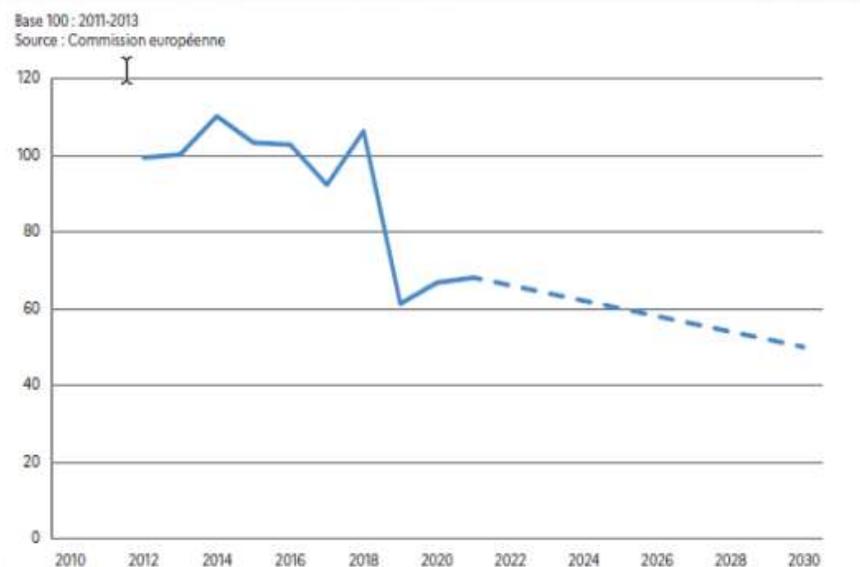
- Préserver la santé publique et celle de l'environnement dans une logique « Une seule santé » ;
- Soutenir les performances économique et environnementale des exploitations ;
- Maintenir un haut niveau de protection des cultures par une adaptation des techniques utilisées

Lien vers le communiqué de presse et le dossier de presse : <https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-et-agriculture-le-gouvernement-publie-la-strategie-ecophyto-2030>

Ambition de la stratégie

En ligne avec la stratégie « Farm to Fork » au niveau européen, l'objectif d'Écophyto 2030 confirme **l'objectif de réduction de 50% de l'utilisation et des risques des produits phytopharmaceutiques par rapport à la moyenne triennale 2011-2013.**

En effet, cet objectif sera suivi via **l'indicateur européen HRI1 basé lui-même sur le triennal 2011-2013** (il permet une comparaison possible entre les Etats-membres).



Présentation des axes de la stratégie

La Stratégie se décline en cinq axes :

- I. Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées
- II. Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agro-écologiques
- III. Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques
- IV. Recherche, innovation et formation
- V. Territorialisation, gouvernance et évaluation

Axe 1 : Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées *[pilotage MASA, copilotage certaines actions MTECT]*

Mesures-phares

- **Accorder un soutien de l'État inédit à la recherche d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques** : 146 M€ mobilisés au titre de la planification écologique dédiés au Plan d'anticipation du potentiel retrait au niveau européen des substances actives et du développement des alternatives (PARSADA) dès 2024.
- **Renforcer l'identification et la diffusion de solutions alternatives existantes dont le biocontrôle.**
- **Être force de proposition pour une évolution et une harmonisation de l'évaluation des produits phytopharmaceutiques au niveau européen.**
- **Soumettre les importations aux mêmes normes de production que celles imposées aux agriculteurs européens et éviter la concurrence déloyale** : à titre d'exemple, les autorités françaises ont demandé le 8 février 2024 à la Commission européenne de mettre fin aux importations de fruits et légumes traités au thiaclopride et ont mis en place une clause de sauvegarde en l'attente d'une interdiction à l'échelle de l'Union Européenne.

Axe 2 : Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agroécologiques *[pilotage MASA, copilotage certaines actions MTECT]*

Mesures-phares

- **Renforcer le déploiement des systèmes économes** en produits phytopharmaceutiques expérimentés dans le cadre de différentes initiatives collectives, en particulier les 2 000 fermes DEPHY
- **Accompagner les agriculteurs techniquement et dans leurs investissements.**
- Intensifier le soutien au développement des filières à bas niveaux d'intrants, dont **l'agriculture biologique**, pour accompagner les transitions : doublement des surfaces en agriculture biologique d'ici 2030 (21% des surfaces, contre 11% actuellement). Pour mémoire, l'Etat a mis en place un plan de soutien à l'agriculture biologique de plus 110 M€ en 2023.
- Associer tous les acteurs pour **contribuer à la valorisation économique** des productions vertueuses.
- Préparer la révision à mi-parcours du **plan stratégique national de la PAC** pour le mettre en cohérence avec les objectifs de la planification écologique.

Axe 3 : Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques *[pilotage MTECT, copilotage certaines actions MASA, MTSS]*

Mesures-phares

- Améliorer les **connaissances sur l'exposition globale** de l'environnement (air, eau, sol...) et des populations.
- S'appuyer sur les travaux de la recherche (Inserm, INRAE, Ifremer) pour identifier les améliorations à apporter aux différents **dispositifs de surveillance**.
- Poursuivre l'action de l'Etat en faveur de la **prévention des risques dans les exploitations agricoles**. L'accent sera mis particulièrement sur la prévention du risque chimique dans les exploitations agricoles. De nombreuses actions de pédagogie seront également déployées progressivement, dans les régions. : communication auprès des vendeurs, sensibilisations dans les lycées agricoles, coordination des différents corps de contrôle, etc. à l'image de ce qui se fait déjà aux Antilles dans le cadre du plan chlordécone.
- Accentuer la **protection de l'environnement et de la biodiversité**, notamment dans les zones à enjeux, par un accompagnement à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Maintenir la dynamique en faveur de la **protection des populations** (riverains, personnes vulnérables) y compris dans les lieux accueillant du public. Déployer sur tout le territoire national y compris Outre-Mer, un outil d'information sur l'exposition aux produits phytopharmaceutiques.

Axe 4 : Recherche, innovation et formation *[pilotage MASA, copilotage certaines actions MESRI, MTECT, MTSS]*

Mesures-phares

- Mobiliser la recherche et l'innovation pour reconcevoir des systèmes agricoles durables. : lancement du « **grand défi biocontrôle et biostimulants** » au Salon international de l'agriculture 2024, subventionné par l'Etat à hauteur de 42 M€. Le « grand défi biocontrôle » vise à transformer en profondeur l'écosystème Recherche et Innovation des bio-intrants et à accélérer leur utilisation en alternative aux produits phytopharmaceutiques de synthèse.
- Orienter la recherche vers **l'accompagnement à la prise de risques** pour encourager les transitions : une mesure « Prise de risque amont-aval et massification 2030 », ayant pour objectif de soutenir la prise de risque collective pour valoriser le changement de pratiques, sera déployée pour un montant exceptionnel de 90 M€.
- Continuer l'actualisation et l'adaptation de la **formation initiale et continue**, sur les enjeux de la transition agroécologique.
- Faire des 192 exploitations agricoles des établissements publics d'enseignement agricole des **lieux de démonstration exemplaires**.

Axe 5 : Territorialisation, gouvernance et évaluation *[pilotage Coordonnateur, copilotage certaines actions MASA, MTECT, MIOM]*

Mesures-phares

- Le **Comité d’Orientation Stratégique et de Suivi (COS)** est reconduit et constitue l’instance de gouvernance de la **Stratégie Écophyto 2030**. Les membres du COS seront réunis **au moins une fois par an en session plénière**, de manière à restituer les résultats obtenus et à entretenir la mobilisation au plus haut niveau des parties prenantes. Le COS sera présidé par **les Ministres en charge de l’agriculture, de l’environnement, de la santé et de la recherche**.
- **Dynamiser le dialogue** avec les parties prenantes pour une meilleure prise en compte des attentes de l’ensemble des acteurs : la mise en œuvre des actions s’appuiera sur des groupes de travail associant des parties prenantes membres du Comité d’Orientation Stratégique et de Suivi (COS) Écophyto.
- **S’appuyer sur les acteurs pertinents sur le territoire pour engager et accompagner les changements**. Les préfets de région, appuyés par les DRAAF avec le soutien des DREAL et des ARS produiront un nouveau plan d’action dédié à la **déclinaison territoriale** d’Écophyto. Cette mesure sera également déployée en outre-mer.
- **Changer la méthode de mesure**, en intégrant la notion de risque et en retenant l’indicateur européen **HRI1** comme **indicateur de suivi** de l’objectif.
- Donner de la **visibilité sur les différentes sources de financements** disponibles en faveur des objectifs de la stratégie.

De manière transversale : agir à l'échelle européenne

Parce que l'encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est un sujet européen et que nous évoluons dans un marché communautaire et international, nous devons être actifs au niveau européen, au travers de **plusieurs actions transversales** :

- Lancer des travaux **d'amélioration de l'indicateur HRI1** avec l'appui de l'INRAE,
- Demander l'instauration de **mesures miroirs** pour protéger le marché intérieur des productions ne respectant nos standards sanitaires.
- Déployer plus largement la démarche **d'évaluation comparative**, comme elle a été menée en France.
- Renforcer le **cadre européen d'évaluation des risques et d'autorisation de mise sur le marché**.
- Renforcer les liens de la **recherche européenne** sur les alternatives disponibles.

Un nouvel indicateur de suivi de l'objectif de réduction

Indicateur de suivi de l'objectif de la stratégie Écophyto 2030 : indicateur HRI1 (Harmonized Risk Indicator 1) prévu par la directive n°2009/128 (SUD)

Le suivi de cet indicateur permettra d'assurer une comparaison avec d'autres pays européens

Principe de la méthodologie de calcul :

somme des quantités de substances actives vendues pondérées par les mentions de danger associées à chaque substance active puis indicée (base 100)

Base 100 : 2011-2013

Périmètre : Toutes substances actives

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Faible risque	Autres SA autorisées	Candidates à la substitution	Non-autorisées
Coeff: 1	Coeff: 8	Coeff: 16	Coeff: 64

Les travaux à venir en 2025 seront scindés en deux temporalités principales:

- Semestre 1: le diagnostic territorial
 - Une IT nationale viendra définir le cadre d'étude;
 - Sur la base des travaux de 4 régions « tests » retenues par le national;
- Semestre 2: la co-conception du Plan d'action territorial Ecophyto

Il ne s'agit pas de laisser les actions en cours de côté mais de capitaliser sur les réussites rencontrées.